

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et d'autres départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES: LA LIGNE ..... 20 c.	UN AN..... 2 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

23 Juin — Un ourassé anglais, le *Victoria*, appartenant à l'escadre de la Méditerranée coule bas près de Tripoli, après une collision avec le *Camperdown*. 400 hommes d'équipage sont noyés, ainsi que l'amiral Tryon.

— Arrestation de MM de Northon et Ducret, à la suite des poursuites ordonnées au sujet des documents volés, publiés par la *Cocarde*.

24 Juin — Les recherches et l'enquête se poursuivent au sujet des papiers du journal la *Cocarde*.

25 Juin — Les élections de ballottage en Allemagne fournissent les chiffres de 397 députés élus, soit 205 députés partisans de la loi militaire et 192 députés hostiles; ce qui fait une majorité de 13 voix en faveur de la loi militaire.

26 Juin — Des troubles surviennent à Sernhac (Gard), à propos des élections municipales de cette commune.

27 Juin — Quelques complications surviennent dans le conflit siamois, au moment de l'arrivée de la canonnière française le *Lutin*, devant Bangkok.

28 Juin — Arrestation du lieutenant de Segonzac, au château de Boubon (Seine-et-Marne).

— Exécution, à Versailles, de Léon

Dupalu, l'auteur du double assassinat de Franconville.

29 Juin — L'important comptoir Lyon Alemand, la principale maison de banque et de vente de métaux précieux de la bijouterie parisienne, suspend ses paiements.

— Une bagarre assez sérieuse se produit près du faubourg du Temple et du boulevard de la Villette, où une foule de six à huit mille personnes arrête la circulation et renverse les voitures. Plusieurs agents de police sont blessés.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Contrairement à ce qu'on pouvait supposer et à ce qui, du reste, avait été décidé dans une précédente réunion la société de secours mutuels a célébré samedi sa fête patronale de saint Jean ne voulant à aucun prix que cette cérémonie fut remise au dimanche suivant.

Cette fête qui comprenait autrefois un banquet à deux francs par tête a été réduite à une grand messe, pour raison d'économie de la part de certains sociétaires qui préfèrent perdre leur journée de semaine et n'avoir pas

de banquet, que de remettre la cérémonie au dimanche, — et fêter à leur aise pendant toute la journée. — La majorité l'a voulu ainsi, il n'y a qu'à s'incliner.

La messe a été dite par M. l'abbé Congy, curé-doyen, qui a fait un sermon très approprié et non moins apprécié de tous les assistants. Le concours de la fanfare n'a pas peu contribué, non plus, à donner à la solennité le véritable caractère qu'elle comportait. C'est dire que l'harmonie la plus parfaite règne entre les deux sociétés sœurs et que l'esprit de solidarité qui les unit ne peut qu'entretenir son heureuse et bienfaisante prospérité.

Un petit incident, cependant, a terminé la fête d'une façon tant soit peu ironique.

Au sortir de l'église et tandis que reconduisant chez lui son honorable Président, la société passait musique en tête devant les portes de l'hôtel de la Grosse-Tête où avait lieu, les années précédentes, le fameux banquet fraternel, une nuée d'orage se mit à répandre des torrents d'eau et force fut aux pauvres mutualistes d'aller s'abriter devant les buffets vides de l'hôtel. Heureusement, tout rentra bientôt dans le calme, et, si ce n'est la fanfare, qui est demeuré fidèle aux bonnes traditions, une heure plus tard les rues avaient repris leur aspect ordinaire.

— On nous écrit, que Jeudi dernier, on tenait lieu, à Provins, au milieu d'une affluence considérable, les noces d'argent du distingué et sympathique abbé Bridou, Curé-Archiprêtre de Sainte-Croix, ancien Curé-Doyen de Dammartin.

A cette occasion, la paroisse tout en-

tière, on peut le dire, a tenu à cœur de donner à son digne Pasteur une preuve de son respectueux attachement.

Chaque famille, en effet, était représentée par un de ses membres aux offices de la journée, à la grand'messe et au salut d'actions de grâces. A notre grand regret, vu le format de notre journal, nous ne pouvons entrer dans les détails de ces deux cérémonies ; qu'il nous suffise de dire que tout s'est bien passé à la grande satisfaction de tous les heureux témoins (dont quelques Dammartinois) : les chants, en effet, ont été merveilleusement exécutés et le sermon délicatement et cordialement dit. Aussi, chacun s'est retiré, emportant la plus douce impression de cette journée, et formant pour l'heureux Jubilaire les vœux et les souhaits les meilleurs de bonne santé et de longue vie : « Ad multos Annos — vœux et souhaits auxquels nous nous associons de tout cœur.

#### ROUVRES

On lit dans l'*Écho de la Brie* :

La gendarmerie de Dammartin s'est rendue à Rouvres au domicile de M. M... afin de l'interroger.

Le fermier s'est renfermé dans un silence absolu. Il n'a voulu donner aucune indication et a fini par dire aux gendarmes : « Qu'il était libre de lui et de son existence. »

La blessure de M. M... est peu grave.

Mme M... n'a pu être interrogée. L'impression qu'elle a ressentie en apprenant la tentative de suicide de son mari, l'a obligée à garder le lit.

#### Gressy

Une jeune fille de 21 ans, Marie Carré, originaire de Marfleur (Manche) est morte pendant la nuit du 24 au

21 juin, étouffée dans une crise épileptique.

Cette jeune fille était au service de M. Vanneau, propriétaire à Gressy, depuis deux ans.

Le 22 juin, vers sept heures du matin, son patron trouvant étrange de ne pas la voir, monta à sa chambre et frappa à la porte qu'il enfonça, ne recevant aucune réponse.

M. Vanneau trouva la pauvre fille tombée en partie de son lit, la tête en bas.

Les autorités prévenues n'ont pu que constater le décès.

M. le maire de Gressy a prévenu la famille de la défunte dont on ignore l'adresse exacte

#### ANNET

Plusieurs vols d'articles de pêche ont été commis, la nuit, au préjudice de divers pêcheurs. Ceux-ci en ont averti la gendarmerie de Claye-Souilly qui a immédiatement ouvert une enquête.

Sur la rive droite de la Marne, existe un petit bâtiment servant d'abri et de remise aux engins de pêche. Le 25 juin, vers quatre heures du matin, M. Pichaut, habitant Paris, venu à Annet, pour faire une partie de pêche, trouva la porte de ce bâtiment ouverte.

Les malfaiteurs avaient fait sauter la serrure et lui avaient dérobé une pelle et différents objets de peu d'importance.

M. Henri Dubarle, cultivateur à Thorigny, a constaté la disparition, dans le même bâtiment, d'un épervier, une épuisette et cinq lignes lui appartenant, le tout d'une valeur de 55 fr.

La veille, M. Guichard, pêcheur, marchand de vin, demeurant au pont d'Annet, avait été également victime

d'un vol un peu plus important. On lui avait dérobé un épervier estimé 80 francs.

Quelque temps après le départ de la gendarmerie venue chez lui pour l'enquête sur ce dernier vol, M. Guichard, en se rendant à son réservoir situé à trois mètres du bord de l'eau, constata en outre la disparition de poissons renfermés dans ce réservoir : une carpe de 2 kilos, 10 gardons de 5 kilos chacun et 3 anguilles de 4 kilos chacune. Deux piquets en fer lui ont été également emportés.

Ces deux nouveaux vols causent à M. Guichard un préjudice de 40 fr.

(Écho de la Brie)

#### SEVRAN

Lundi dernier dans la matinée, une violente commotion se faisait sentir dans toute la région dammartinoise et causait une si forte vibration atmosphérique que bon nombre de portes et de fenêtres furent ouvertes tout à coup et que des vitres furent même brisées par l'effet de la secousse.

A Dammartin, comme à Moussy-le-Vieux, Moissy-le-Neuf, Saint-Souplets, le Mesnil-Amelot, Mitry, Claye etc. les habitants crurent d'abord à un tremblement de terre et, revenus de ce premier moment de stupeur, sortirent sur les portes pour interroger leurs voisins qui, invariablement, ignoraient la cause de ce bruit formidable.

Pendant toute la journée, les récits les plus extraordinaires furent mis en circulation et on alla jusqu'à faire courir le bruit qu'une explosion de dynamite avait fait sauter la gare de Mitry.

Ce n'est que fort avant dans la soirée et même le lendemain, qu'on apprit que douze cents kilogs de pou-

dre de chasse réunis dans une dépendance de la poudrerie de Sevran avaient fait explosion et qu'ou des ouvriers, nommé Serry, occupé à concasser la poudre en question, avait été haché et réduit en bouillie par l'explosif.

En cet endroit, les dégâts matériels ont été, on le comprend, très importants. La commotion a été tellement forte que plusieurs centaines d'arbres ont été les uns broyés, d'autres, très gros, sortis du sol avec leurs racines, d'autres complètement dépouillés de leurs branches. Des poteaux de gaz, des wagonnets stationnant brisés et projetés à de grandes distances; les rails même des petits chemins de fer ont été arrachés du sol et tordus.

Les quelques débris de la victime de cette catastrophe qui ont pu être retrouvés, ont été inhumés mercredi dernier à Vaujours, au milieu d'une affluence considérable.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

##### DAMMARTIN

Madame Blaise Tesson, à Thieux, vol de sautoir; 1 fr. d'amende et frais.

Gamache Ernest, à Moussy-le-Vieux. Passage sur terrain d'autrui; 1 fr. d'amende et frais.

Lectere Alexandre, au Plessis-aux-Bois. Passage sur terrain d'autrui; 1 fr. d'amende et frais.

Lefèvre Emile, à Dammartin. Passage sur terrain d'autrui. 1 fr. d'amende et frais.

Chauffourier Louis, à Saint-Soupplets. Roulage 1 fr. d'amende et frais.

Bougrand à Dammartin; Roulage 1 fr. d'amende et frais.

Chauffourier Lucien, à Saint-Soupplets. Roulage 1 fr. d'amende et frais.

Guénez Charles, à Rouvres. Roulage; 1 fr. d'amende et frais.

Alexandre Mèrault, à Saint-Mard. Ivresse 1 fr. d'amende et frais.

Renard Benjamin, à Dammartin. Roulage; 1 fr. d'amende et frais.

Dhuicque, à Baron; Roulage; 1 fr. d'amende et frais.

Martin, à Saint-Soupplets. Roulage; 1 fr. d'amende et frais.

Marsaut Victor, à Villeneuve. Roulage 1 fr. d'amende et frais.

Jules Lamouche 10 ans, et Eugène Colin. 10 ans. maraudage; condamnés chacun à 1 fr. d'amende et aux frais par moitié.

Pencheret Désiré, à Saint-Soupplets, passage sur terrain d'autrui, 1 fr. d'amende et aux frais.

Epoux Renard de Monthyon, envers le nommé Merks frère utérin de la femme Renard qui se voit condamner à 1 fr. d'amende pour avoir traité son frère de voleur et d'assassin: il est vrai que le plaignant répondait par des coups de poings aux aménités que lui lançait son aimable sœur.

Mme Albert Sivère, corsetière, à Monthyon; Mme Missiam femme Clain rentière, à Monthyon.

La première est une petite femme maigre, exerçant la profession de couturière à Monthyon; elle passe pour avoir une langue bien pendue et passablement acérée.

La seconde est une plâtreuse brune à la langue bien déliée et qui ne saurait être sans injustice flagrant taxée de timidité.

Ces deux aimables personnes sont accusées d'avoir tenu des propos blessants envers le nommé Anselin, maçon et md de vins, à Monthyon, lequel ne peut passer devant la porte ou en vue de l'une de ces dames sans être apostrophé d'une façon telle que la bienséance ne saurait nous fournir des expressions capables de donner une idée de ces propos.

La dame Albert Sivère est condamnée à 2 fr. d'amende; la nommée Mis-

siam à 1 fr. de la même peine, et solidairement aux frais.

#### Le chemin de fer de Meaux à Dammartin

Quelques esprits chagrins s'alarment outre mesure et s'exagèrent, croyons-nous, les efforts que tentent en ce moment deux ou trois communes de l'extrémité du département et du canton, en vue de faire devier le tracé projeté pour la ligne de tramway à vapeur de Meaux à Dammartin et, de lui donner comme objectif, en quittant Saint-Soupplets, les communes d'Oiserry, Saint-Pathus et le Plessis-Belleville.

Si l'on considère que le tracé par Saint-Soupplets n'a été adopté, malgré les graves inconvénients qu'il présente, qu'en vue de donner satisfaction à cette localité et que par cela même on a négligé les intérêts autrement importants des communes de Neufmontiers, Ivry, le Plessis-l'Evêque, le Plessis-aux-bois, Cuisy, Vinantes, Montgé et Juilly, il y a lieu d'être extrêmement surpris de l'étrange attitude de la municipalité d'Oiserry qui a jugé utile de s'assembler en vue de dénoncer ouvertement le projet en question. « qui léserait, dit-elle, gravement les intérêts des communes de Monthyon, Saint-Soupplets, Forfy, Oiserry et Saint-Pathus. Que le dit tracé, à partir de Saint-Soupplets fait de grands détours pour traverser une région presque inhabitée et où il est et sera impossible de réaliser le moindre trafic. »

Oubliant probablement que dans sa session ordinaire du mois d'août de l'année dernière, le Conseil général a

décide que la dépense d'entreprise du réseau adopté en vue de faciliter les rapports entre les chefs-lieux d'arrondissements et de cantons, demeurerait à la charge du département. la municipalité d'Oiserry, plus soucieuse des intérêts du département de l'Oise que de ceux de son propre canton, s'attache à faire ressortir les avantages qui résulteraient pour Bregy, Oignes, Chevreuille, Silly-le-Long, Lagny-le-Sec et le Plessis-Belleville d'une ligne allant de Meaux à cette dernière localité.

Bien qu'on s'efforce de nous faire entendre que de puissantes influences locales seront mises en œuvre pour assurer la réussite du projet de Meaux au Plessis-Belleville, nous ne croyons pas devoir ajouter grand crédit à ce bruit qui est en complète contradiction avec les promesses de nos honorables représentants.

Nos lecteurs se souviennent peut-être que l'année dernière, à pareille époque, l'honorable M. Plicque, conseiller municipal, membre du syndicat du commerce et de l'industrie de Meaux, rappela en termes éloquentes, dans une séance solennelle la nécessité qui s'imposait à bref délai d'une ligne de chemin de fer de Meaux à Survilliers par Dammartin et il rendit un juste tribut de reconnaissance à MM. Benoist et Droz pour le zèle qu'ils avaient déployé à ce sujet et particulièrement à M. Labour, alors vice-président du Conseil général, pour s'être consacré avec une infatigable persévérance à l'étude de la ligne projetée entre Meaux et Survilliers, par Dammartin.

A cette occasion l'honorable M. Labour écrivit à M. Plicque la lettre

suiivante, qui prouve surabondamment que le projet de chemin de fer de Meaux à Survilliers par Dammartin a été mûrement étudié et ne saurait être abandonné au profit d'un département voisin qui a lui-même choisi la gare de Survilliers comme point de jonction avec la ville de Senlis.

Cette lettre qui, à l'heure actuelle, présente un intérêt incontestable nous a paru digne d'être publiée à nouveau:

Monsieur,

Au moment où une loi, que je trouve dure ne me permet plus de me représenter au Conseil général, j'ai lu avec une satisfaction très grande votre rapport au Syndicat du Commerce et de l'Industrie de Meaux. Je vous remercie d'avoir rappelé *ma persévérance à solliciter la mise à l'étude d'une ligne ferrée de Meaux à Dammartin et à Survilliers.*

Dès le 27 avril 1872, j'obtenais la mise à l'information d'une ligne d'intérêt local entre Meaux-Dammartin-Survilliers.

Le 7 avril 1881, le Conseil général décida une nouvelle mise à l'information de la ligne dont s'agit, et, ainsi que vous le rappelez fort bien, l'étude de cette ligne fut immédiatement faite et avec un soin extrême, par le regretté M. Bernard. Aussi, dans sa séance du 26 août de la même année, le Conseil général, sur le rapport de l'honorable M. Chazal, autorisa M. le Préfet à publier par les moyens les plus efficaces que le Conseil général était en mesure de concéder le chemin de fer d'intérêt local de Meaux à Dammartin et Survilliers. Vous voyez, monsieur, que les titres de la ligne de Dammartin à Survilliers sont anciens. C'est pour interrompre sa prescription et pour maintenir dans toute sa valeur l'engagement du Conseil général, qu'à la session d'avril dernier, j'ai demandé et obtenu de mes collègues la mise à l'ordre du jour de ce chemin de fer d'un si grand intérêt pour Meaux et Dammartin.

Le sud et l'est du département ont obtenu satisfaction par la construction des lignes de Château-Landon et de la Ferté-sous-Jouarre à Montmirail; espérons que le nord ne perdra rien pour avoir attendu.... trop long-

temps. Je laisse, comme nous disons au palais, un bon dossier à mon successeur. Il peut être assuré qu'il trouvera en moi un auxiliaire plein de zèle et de bon vouloir.

Encore une fois, merci de votre souvenir.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Fernand LABOUR

Vice-Président du Conseil général de Seine-et-Marne.

En ce qui concerne l'honorable M. Moquet, nous nous faisons un devoir de constater que, fidèle à sa promesse, il a multiplié ses efforts, à son arrivée au Conseil général, pour appeler l'attention de l'assemblée départementale sur le projet trop longtemps oublié de la ligne de Meaux à Survilliers par Dammartin et que nous devons à son énergique attitude l'adoption du tracé et la mise à l'étude du projet préparé par son honorable prédécesseur.

C'est dire que de ce côté, encore, les habitants du canton de Dammartin peuvent être assurés que leurs intérêts seront sérieusement défendus et qu'ils n'ont rien à redouter des manœuvres tentées en vue de faire avorter le projet qui leur est cher.

## FAITS DIVERS

### OUVERTURE DE LA CHASSE

Au lieu d'attendre, cette année, l'avis habituel des préfets, sur la fixation des zones de l'ouverture de la chasse, la direction compétente du ministère de l'Intérieur va consulter les assemblées agricoles départementales sur les dispositions qu'il conviendrait d'arrêter pour aider au repeuplement du gibier, principalement de la perdrix, dont il est question de retarder la chasse jusqu'au 15 septembre.

En outre, des mesures très rigoureu-

ses seront prises contre les détenteurs de gibier pris au laet, et l'on a décidé de rendre délictueux l'emploi du chien seul en temps prohibé.

Enfin, le prétexte d'indigence en cas de braconnage ne serait plus un obstacle à la répression légale, et tout délinquant récidiviste qui n'acquitterait pas l'amende subirait la contrainte par corps.

### ARCHÉOLOGIE

Le comité archéologique de Senlis a fait jeudi dernier son excursion annuelle, dont le programme consistait en une promenade dans une partie de la charmante petite vallée baignée par la rivière d'Autonne.

Une trentaine de personnes, y compris une dizaine de dames, composaient la caravane qui, de la vieille capitale du Valois, se dirigeait, dès neuf heures du matin, vers les villages de Feigneux, Pontdron, Morienval, où, après un excellent déjeuner et une visite minutieuse de la très curieuse église romane de ce lieu historique, les voitures prirent le chemin de Fresnoy-la-Rivière, Gilocourt, Bethancourt, Orrouy, Glaignes. Séry-Magneval, et enfin de Crépy où le retour s'effectua à sept heures du soir.

Cette journée favorisée par un temps magnifique, a été des plus agréables pour toute la société. Les uns, ont trouvé dans les savantes et judicieuses remarques de M. l'abbé Muller et du sympathique président, M. Ernest Dupuy, une ample et fructueuse récolte de notes intéressantes, relevant du domaine de l'antiquité; les autres, — nous voulons parler des dames — ont suivi avec non moins d'intérêt le programme qui leur était tracé et ce n'est que vers le soir que quelques-unes

d'entre elles, brûlant du désir de faire une petite étude comparative des monuments modernes, se payèrent la fantaisie bien légitime, d'une visite sommaire au château de Glaignes. Inutile de dire que ce petit incident s'est terminé d'une façon pacifique par un accord entre les fanatiques du Roman et du Gothique et les partisans des délicates et capricieuses fantaisies de la Renaissance.

### UN ÉMULE DE FOUQUET

M. F... principal employé d'un gros négociant du quartier Saint-Gervais, avait fait construire une charmante maison de campagne à Vitry et pendant la crémaillère, il y a une quinzaine de jours.

A l'occasion de cette petite fête, F... invita son patron, lequel à table loua son employé de son zèle et montra en un petit discours, que la persévérance et l'économie conduisaient sûrement à l'aisance.

Récemment, le négociant fit faire l'inventaire de sa maison et s'aperçut que des détournements considérables avaient été commis.

M. Duranton, commissaire de police, procéda à une enquête à la suite de laquelle F... l'employé modèle, fut arrêté. C'étaient les fonds du patron qui avaient servi à payer la maison de campagne.

Les détournements s'élèvent à la somme de 30,000 fr.

### FEMME COLLOSSE

La femme la plus lourde que l'on ait connue jusqu'à présent vient de mourir dans le Warwickshire, en Angleterre.

Lady Wheeler pesait en effet 756 livres. Il a fallu 12 hommes pour porter son cercueil.

# LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

Organe des comices et syndicats agricoles et de sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. FERR. MULLER, Secrétaire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

LE **COURRIER**  
DES **MODES**  
PARISIENNES

12 pages - 15 centimes  
*plus complet que les journaux à 25 cent.*  
publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons. Causerie médicale par M<sup>lle</sup> le D<sup>r</sup> BERTILLOM. Etude : **QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES ?** décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI  
Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : 2<sup>f</sup> 50. Avec chaque fois une gravure colorée, 3 mois : 5<sup>f</sup>. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Editeurs : IMANS & C<sup>ie</sup>, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

**POUR EVITER LES MALADIES, LISEZ le**  
**Journal de la Santé**

(CRÉÉ EN 1884)  
Paraissant tous les DIMANCHES  
en 32 pages avec gravures dans le texte  
Conseiller médical indispensable à la famille

Chaque numéro contient 25 articles instructifs d'utilité pratique et de lecture agréable.  
52 Consultations gratuites. — 2 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 f. Union postale : 8 f.  
Bureaux : 5, Boulevard Montmartre, Paris. (Téléphone



# L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S-&-M)

81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules  
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-  
genture.

Pièces de précision — Remontage  
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les  
soins apportés aux pièces qui lui sont  
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Marc chez  
Madame Veuve Ethis

Papeterie E. LEMARIE, à Dammartin

## CARTON CUIR

LE CARTON BITUMÉ SABLÉ  
POUR TOITURES

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 60

Par rouleau de 12 mètres

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 50

par 10 rouleaux

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 40

Le Carton Bitumé Sablé se fait en  
trois dimensions différentes; qui sont :

0 m. 70 de hauteur } Sur 12 mètres  
0 m. 80 de hauteur } de longueur  
1 mètre de hauteur }

Le CARTON CUIR s'emploie égale-  
ment avec succès comme isolateur con-  
tre l'humidité des murs et des endroits  
salpêtrés. Il remplace avantageusement  
les enduits hydrofuges. Il rend égale-  
ment d'importants services à l'horticul-  
ture, employé sous diverses formes  
comme paravent, pour garantir les  
vignes, les arbres fruitiers, les primeurs  
et les fleurs.

La notice pour l'emploi des cartons bitu-  
més est remise gratuitement à tout aché-  
teur.

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Dammartin Imp. E. Lemarié.